



UNE FRANCOPHONIE EN ACTIONS POUR
L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

VIVRE ENSEMBLE EN FRANCOPHONIE, FEMMES ET HOMMES EN MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ

Il y a aujourd'hui près de 140 millions de femmes vivant dans les pays francophones ; elles seront plus de 350 millions en 2050. À l'heure des Objectifs pour le développement durable des Nations unies, l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue une priorité incontournable de l'agenda international. Certes plusieurs avancées sont perceptibles en matière de scolarisation des filles, d'accès à l'emploi et de représentation dans les instances de prise de décision. Toutefois, des inégalités criantes perdurent et des millions de femmes et de filles demeurent exclues du développement et ne peuvent profiter des retombées politiques, économiques et sociales. Les femmes sont toujours les premières victimes des conflits ou des crises politiques et économiques. On constate aussi un recul de leurs droits dans plusieurs régions du monde.

Dans de trop nombreux pays encore, les femmes subissent de nombreuses exactions ou violences, elles ne disposent d'aucune protection juridique ou sociale, elles sont discriminées dans les systèmes scolaires. Les disparités sont flagrantes : dans les pays développés ou émergents, les femmes poursuivent leur combat pour l'égalité afin que leurs droits et leur leadership soient reconnus dans les domaines de l'emploi, des acquis sociaux et de la pleine participation à la vie économique, politique et culturelle. Dans d'autres pays plus pauvres, en voie de développement, les femmes doivent lutter chaque jour pour faire reconnaître leurs droits les plus élémentaires. Certains remettent en question le caractère universel des droits des femmes et revendiquent différentes formes de relativisme culturel. Cela, la Francophonie ne veut ni ne peut l'admettre.

Aujourd'hui, l'égalité entre les femmes et les hommes reconnue comme une condition essentielle à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale se doit de donner corps à ses engagements par la mobilisation de moyens adéquats et de passer à l'échelle.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est légitimement fière d'avoir toujours été ferme dans le rappel sans complaisance du droit fondamental des femmes, de toutes les

« Conformément au Programme d'action de Beijing, la présente Stratégie rappelle que les inégalités entre les sexes sont structurelles et systémiques. Elle reconnaît l'importance de déconstruire les stéréotypes fondés sur le genre et les normes sociales qui pérennisent les inégalités. Elle appelle les acteurs de l'espace francophone à promouvoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment par le renforcement des capacités des femmes et des filles, et l'adoption d'une approche inclusive et intergénérationnelle, qui prend en compte les formes multiples et cumulées de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles, en sollicitant particulièrement la participation active des hommes et des garçons ».

femmes, à participer à la vie politique, économique, sociale et culturelle, d'avoir accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, le droit de participer en toute égalité au développement économique des pays dans lesquels elles vivent. Ce droit avait été affirmé avec force lors de l'adoption, le 5 février 2000, de la déclaration de Luxembourg qui avait conclu la première Conférence des femmes de la Francophonie, et a été réaffirmé lors de la 2e Conférence internationale des Femmes de à Bucarest, les 1er et 2 novembre 2017. S'appuyant sur plus de vingt ans d'intervention et d'expertise, et forte de ses acquis, la Francophonie s'est maintenant dotée d'une Stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Dans le cadre de sa programmation 2019-2022, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une priorité portée au plus haut niveau de l'Organisation internationale de la Francophonie et irrigue ses programmes à travers une prise en compte transversale des besoins et des intérêts des femmes et des hommes dans tous ses domaines d'intervention.



Nous avons fondé, ma sœur Jacqueline Hajjar et moi, un abri pour femmes battues à Beyrouth en 2008. Beit el-Hanane/Maison de la tendresse est une organisation libanaise à but non lucratif qui procure, à travers son centre d'hébergement, un refuge sécurisé pour les femmes victimes de violences.

L'accompagnement de l'OIF nous a été d'un soutien inestimable. Entourée de la solidarité francophone, notre Maison de la tendresse se sent plus forte et plus sereine, elle garde l'espoir que ce soutien et cette aide l'accompagneront dans les années à venir car il y a tant à faire pour reconstruire le pays et cette région du monde. L'intégrité, la force morale et l'appui économique de l'OIF sont des apports inestimables à notre projet ainsi qu'à cette région du monde.

Evelyne ACCAD

Professeur émérite de l'Université d'Illinois et de la Lebanese American University, et écrivaine francophone

Pour l'OIF, il ne saurait y avoir de citoyens de seconde catégorie. Aux côtés des hommes, les femmes sont non seulement les actrices du développement, mais elles sont aussi les créatrices, les productrices et les réalisatrices du changement. L'égalité entre les femmes et les hommes est une condition sine qua non du développement de nos sociétés et de nos économies. Depuis plus de vingt ans, l'OIF déploie des efforts en faveur de la réduction des inégalités et des disparités de genre dans ses différents domaines d'intervention au sein de l'espace francophone qui s'incarne maintenant dans une Stratégie francophone dédiée.

S'inscrivant pleinement dans un cadre global d'intensification des efforts de la communauté internationale pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes tel que défini dans le Programme de développement durable à l'Horizon 2030, cette Stratégie vise à asseoir une vision commune à toute la Francophonie et à traduire cette vision de manière concrète et concertée sur le terrain. Des actions prioritaires sont déterminées pour consolider les engagements et renforcer leur mise en œuvre par les États et gouvernements d'une part, et par la Francophonie institutionnelle, d'autre part. Les interventions de la Francophonie s'articulent ainsi autour des objectifs suivants :

1. Promouvoir les droits des femmes et des filles, et lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes et aux filles ;
2. Assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
3. Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive ;
4. Soutenir le leadership des femmes et encourager leur participation entière et effective, et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique, sociale et culturelle ;
5. Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel.

Les acteurs de la Francophonie institutionnelle (OIF, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Opérateurs et conférences ministérielles) sont mobilisés pour intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques de gestion interne y compris la prise de décision, la gestion des ressources humaines et financières, la conclusion de partenariats, ainsi que la mise en place de mécanismes et indicateurs organisationnels dédiés.

UN PLAIDOYER CONSTANT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

S'il est un domaine où le plaidoyer est vital, c'est bien celui de la promotion et de la protection des droits des femmes et des filles. La Francophonie est sur tous les fronts pour argumenter, expliquer, convaincre qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans prise en compte des légitimes aspirations des femmes et des filles : la sécurité, l'éducation, la santé, la formation, la représentativité, l'emploi, l'autonomisation économique, l'égalité de traitement, etc.

Afin de traduire les engagements politiques en actions concrètes, l'OIF a privilégié un plaidoyer politique engagé sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, obstacle majeur au développement, ainsi que sur l'autonomisation économique des femmes, comme domaines d'intervention clés pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'espace francophone.

Elle élargit maintenant ce plaidoyer aux questions d'autonomisation et de leadership qui passe nécessairement par une approche résolument transformative des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes consacrent une plus grande part de leurs revenus à l'éducation, au bien-être nutritionnel et à la santé de leur famille et de leurs communautés que les hommes. Elles assument la quasi-totalité des travaux de soins et des travaux domestiques. Ce temps passé, qui n'est pas comptabilisé comme du travail, s'additionne à leur journée de travail. C'est aussi dans ce sens que la question de l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les inégalités est un enjeu majeur, afin de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et de questionner la construction des rôles sociaux, ainsi que la répartition des tâches.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

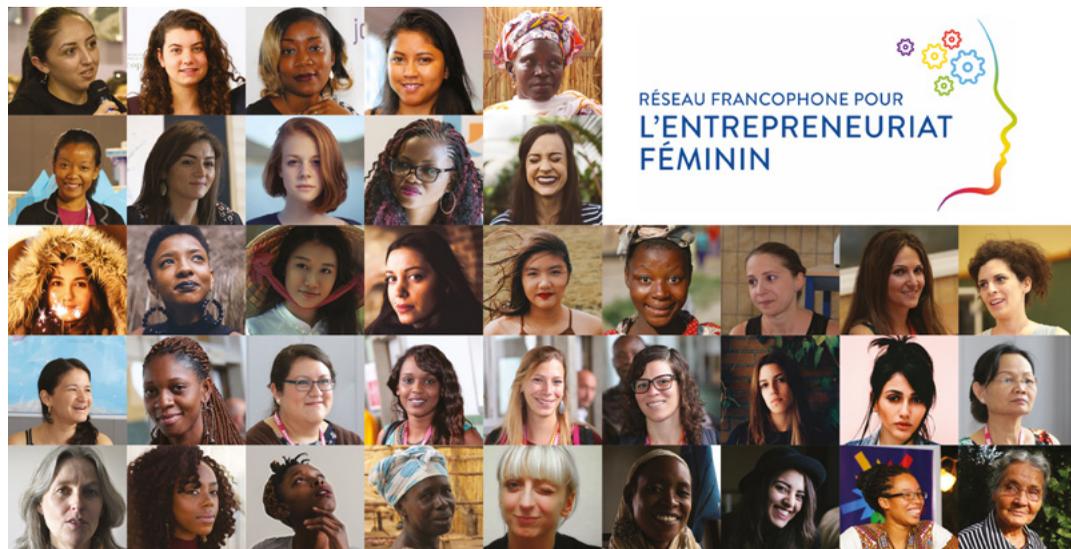
L'autonomisation des femmes et des filles est une stratégie de choix pour accélérer la marche vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Malgré l'existence d'instruments juridiques au niveau national, régional et international pour protéger et défendre les droits des femmes et des filles, leur mise en œuvre rencontre de nombreux obstacles : elle se heurte à des résistances sociales, culturelles, religieuses et politiques. Les femmes et les filles continuent de subir des discriminations et des violences

du fait de leur sexe dans tous les domaines, et restent marginalisées dans les processus décisionnels dans la vie publique, politique et économique. Le retour sur les acquis et la persistance des pratiques préjudiciables portant atteinte à la dignité des femmes ralentissent la mise en œuvre des droits des femmes dans de nombreux pays en vertu d'un argumentaire centré sur une incompatibilité sociale, culturelle ou religieuse.

Loin de reculer, les violences faites aux femmes sont multiples et toujours largement présentes à l'échelle mondiale. Il faut amplifier les efforts et lutter sur plusieurs fronts à la fois : législatif, réglementaire, économique, culturel, éducatif. Dans toutes les instances internationales, notamment aux Nations unies, avec ses partenaires comme le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes, l'OIF plaide inlassablement pour rendre disponibles le financement et les ressources publiques adéquates pour la concrétisation des engagements des États et gouvernements membres. Elle plaide aussi pour que justice soit rendue aux femmes victimes de violence, et accompagne celles-ci dans leur reconstruction et réinsertion sociale et économique.

UN SOUTIEN À L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES PAR L'ENTREPRENEURIAT

L'autonomisation économique des femmes ne peut se réaliser que par la mise en place d'un environnement juridique et social favorable à l'égalité femmes-hommes, par la promotion de leurs droits et d'accès au marché du travail. Dans de nombreux pays, elles rencontrent de sérieuses difficultés dans l'accès au travail dans de conditions décentes et en sécurité. Des législations discriminatoires persistent quant à la possibilité de créer sa propre entreprise, d'avoir accès au crédit ou encore d'ouvrir un compte bancaire. Fortement présentes dans le secteur informel ou dans les activités domestiques non rémunérées, la majorité de ces femmes ne bénéficient pas de protection sociale. Le passage de l'emploi informel à l'emploi formel ne peut se concrétiser que par une approche de modifications législatives et réglementaires, leur accès à des contrats et aux systèmes de protection sociale et la reconnaissance de leur savoir-faire.



Afin d'encourager l'entrepreneuriat des femmes comme outil stratégique d'insertion socioéconomique, l'OIF accompagne des femmes porteuses de projets grâce à la mise en place d'incubateurs d'entreprises à destination des femmes. Ces incubateurs fournissent des services d'appui comme la formation à l'entrepreneuriat et aux outils numériques, le tutorat, ou encore le développement de plans d'affaires. L'OIF travaille aussi à l'amélioration de l'environnement entrepreneurial, afin de faciliter la création d'entreprises par les femmes et d'encourager la formalisation de leurs activités économiques.

Enfin, elle favorise les échanges d'expériences entre les pays et encourageant la mise en réseau des entrepreneures et des structures d'accompagnement, facilitant l'accès aux marchés afin d'offrir des débouchés.

Afin de faciliter les échanges et de créer une communauté d'entrepreneures en soutien à l'entrepreneuriat des femmes dans l'espace économique francophone l'OIF accompagne la Plateforme numérique francophone de l'entrepreneuriat des femmes qui est portée par le Réseau francophone des femmes entrepreneures (REFEF). « Ce nouvel outil représente la possibilité pour toutes les femmes entrepreneures de la Francophonie d'entrer en relation sur les cinq continents, d'accéder à des informations stratégiques en matière de financement, d'investissements, d'appels d'offres, de sous-traitance ou de co-entreprises, et donc de favoriser le développement de partenariats pour accroître l'accès aux marchés internationaux.

LA PROMOTION DU LEADERSHIP DES FEMMES ET DE LEUR PARTICIPATION À LA PRISE DE DÉCISION

L'OIF soutient également les initiatives et les projets qui renforcent les capacités des femmes en matière de leadership et de gouvernance. Il s'agit non seulement de favoriser un accès plus équitable et égalitaire aux lieux de pouvoir et de décision, mais aussi de créer les conditions d'une pleine participation aux processus décisionnels à tous les niveaux de la vie politique, économique et publique.

En particulier, les femmes, les organisations et les réseaux de femmes jouent un rôle important dans la promotion de la paix, dans la mobilisation des mouvements pour la paix et la préservation des communautés, notamment dans les situations de conflit, lorsque leurs responsabilités économiques et sociales augmentent. La participation des femmes issues de divers milieux socio-économiques dans les processus de paix crée les conditions d'une démarche inclusive favorable à une réelle réconciliation nationale, nécessaire à la mise en œuvre effective des accords de paix.

Enfin, une participation active des femmes et des filles dans la vie sociale, culturelle et sportive renforce leur autonomisation, leur liberté d'expression, leur créativité, leur estime de soi et le développement de leurs compétences, ainsi que la constitution de réseaux interpersonnels et la solidarité.

UN RÉSEAU DÉDIÉ À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, VIVIER D'EXPERTISE

Fort de ses 52 associations membres, le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes (RF-EFH) a pour mission de fédérer les actions et expertises des OING et ONG francophones en contribuant à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes dans les pays de la Francophonie, en termes de réflexion, de plaidoyer et de mobilisation au sein de l'espace francophone et sur la scène internationale. Ses missions sont de :

- Assurer un suivi de la mise en œuvre des textes internationaux et régionaux adoptés par les États et les gouvernements membres de la Francophonie dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes
- Mobiliser et organiser le plaidoyer sur l'égalité femmes-hommes, entre les acteurs et actrices de la Francophonie aux plans international, régional et dans les pays membres, par la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'appels à la mobilisation autour d'événements spécifiques.
- Renforcer la visibilité et organiser l'influence des acteurs et actrices francophones de l'égalité femmes-hommes dans les enceintes internationales et régionales, par des actions ciblées qui mettent en exergue chaque fois la spécificité francophone.

L'engagement de l'OIF en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se conjugue avec les actions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des opérateurs de la Francophonie, qui sont au nombre des partenaires du RF-EFH. Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, la Déclaration des représentantes universitaires à la XVI^e Assemblée générale de l'AUF, le site Terriennes de TV5MONDE, l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) comptent parmi les actions mises en œuvre.



© Nikolay Doychinov/OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et d'une commune exigence de dialogue entre les cultures qui la composent.

Qu'il s'agisse du rapport de l'Homme à la cité (la démocratie, la diversité culturelle, l'éducation), de la création de richesses (le développement durable, le numérique), ou de la promotion des valeurs (le droit, la paix dans le monde, l'égalité femmes-hommes), le mouvement francophone est un espace de concertation et une force de propositions irremplaçables, grâce à la puissance de ses réseaux.

Son ambition est de travailler au bien commun, d'une part, en faisant vivre l'idée même de la diversité dans un monde global qui tend vers l'uniformisation, d'autre part, en aidant ses États et gouvernements membres à mieux s'insérer dans les flux d'échanges de la mondialisation pour améliorer les conditions de vie de leurs populations, notamment des jeunes et des femmes.

L'OIF rassemble à ce jour 88 États et gouvernements représentant tous les continents, dont 61 membres et 27 observateurs. On estime à 300 millions le nombre de locuteurs de français dans le monde. Ils seront plus de 700 millions en 2060.

Contacts :

Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique »
M. Georges Nakseu Nguiefang, directeur,
georges.nakseu-nguiefang@francophonie.org

Presse : media@francophonie.org

Crédits :

Direction de la programmation et du développement stratégique,
Direction de la communication et des instances de la Francophonie,
Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique ».

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris — France

Tél. : +33 (0) 1 44 37 33 00

francophonie.org



OIFfrancophonie